

RÈGLEMENT TFJC



TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES SAISON 2017

RÈGLEMENT TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES CYCLISTES

RÈGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

Le Trophée de France des Jeunes Cyclistes se déroulera à **Narbonne du 29 juin au 2 juillet 2017**.

L'organisateur proposera aux équipes des hébergements collectifs payants dans des établissements conformes à la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs (*Les responsables d'équipes devront se munir des autorisations parentales ou de tuteur et des fiches sanitaires des coureurs de leur équipe*).

2) EQUIPES RETENUES

Seront retenues pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes **une équipe par comité de sélection régionale** plus l'équipe du club organisateur ou du département.

Il sera organisé dans chaque comité une ou plusieurs épreuves de sélection visant à rechercher les meilleurs jeunes qui composeront les équipes régionales.

3) COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe de comité sera composée de **12 à 20 coureurs** licenciés dans un club affilié à la fédération française de cyclisme selon la répartition suivante :

| | | | | | | | | | | |
|--------------|------|------|------|------|------|------|----------------|------|------------|------------|
| Effectif Max | 2 PF | 4 PG | 2 BF | 4 BG | 3 MF | 5 MG | 20 coureurs | 1 JA | 5 Educs | 26 pers |
| Effectif Min | 2 PF | 2 PG | 2 BF | 2 BF | 2 MF | 2 MG | 12 coureurs | 1 JA | 4 Educs | 17 pers |

LE SURCLASSEMENT NE SERA PAS AUTORISE

Le maillot porté est celui du Comité Régional sauf pour la sélection du club ou du comité départemental de l'organisateur.

4) ENCADREMENT

L'équipe sera encadrée par **4 ou 5 accompagnateurs maximum** dont l'un au moins sera une femme. Des accompagnateurs, 2 au minimum seront titulaires d'au moins un BF1 ou éducateur jeune (respect impératif de cette obligation). Le Comité Régional pourra présenter un jeune Arbitre des Ecoles de Vélo (**à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans**). Il participera au

contrôle de l'épreuve et une formation lui sera assurée. Il sera pris en charge (hébergement et restauration) par son Comité.

Chaque Comité présentant un jeune arbitre recevra un bonus de 100 points **sous la condition de présentation du livret jeune arbitre validé par le comité régional**

5) LES EPREUVES

La totalité des coureurs de chaque équipe participera à l'ensemble des épreuves, hormis l'épreuve mécanique où seuls 12 coureurs participeront (voir composition ci-après).

Une épreuve de vitesse sur 200 à 300 m
Une épreuve de cyclo-cross
Une épreuve par équipe (CLM)
Une épreuve combinée mécanique et habileté en relais
Une épreuve sur route

6) CLASSEMENT ET RECOMPENSES

a) Classement général par équipes :

Le classement général final par équipe s'obtiendra par l'addition des points marqués par les **2 meilleurs coureurs garçons de chaque catégorie par équipe, plus les 5 meilleures coureurs filles de l'équipe** (soit 11 coureurs) dans l'épreuve de vitesse, cyclo-cross et route auxquels il faudra ajouter les points marqués par l'équipe à l'épreuve de contre la montre par équipe et à l'épreuve mécanique.

Pour les épreuves de vitesse, de route et de cyclo-cross les points marqués correspondront au barème 1, pour l'épreuve par équipe au barème 2 et pour l'épreuve mécanique au barème 3.

En cas de coureurs ex aequo, les points qui leur seront attribués seront ceux de la place concernée. Il n'y aura pas de partage des points.

En cas d'ex aequo au classement général par équipes, il sera tenu compte de la place obtenue dans le contre la montre par équipe.

b) Récompenses :

L'équipe déclarée vainqueur du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, sera l'équipe du comité qui aura marqué le plus grand nombre de points. Elle se verra attribuer un trophée qui sera acquis définitivement après trois victoires.

Chaque coureur recevra une réplique de ce trophée, un maillot floqué Trophée de France des Jeunes Cyclistes et une médaille d'or F.F.C.

Les coureurs des équipes classées seconde et troisième recevront chacun une médaille d'argent ou de bronze F.F.C.

7) PREINSCRIPTION

Chaque comité devra envoyer à l'organisateur, pour le **10 mai 2017** une préinscription de son équipe avec la précision du nombre de participants par catégorie mais sans pour autant la composition nominative de la sélection.

Une copie est à envoyer par mail à **la FFC : d.cots@ffc.fr**

Adresse mail organisateur : samques@sfr.fr

8) ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés par internet (site fédéral) pour le 20 juin au plus tard délai de rigueur

Les noms des encadrants, du jeune arbitre et éventuellement des coureurs seront envoyé par mail à la FFC à d.cots@ffc.fr, lafargue.frederic@free.fr et samques@sfr.fr

L'attribution des dossards des équipes sera effectuée selon le classement général final de l'année précédente. Si de nouvelles équipes sont engagées, un tirage au sort sera effectué.

En cas de force majeure, un coureur titulaire pourra être remplacé jusqu'au **jeudi 29 juin 2017** à 19h00. Passé ce délai, aucune modification ne pourra plus être acceptée.

9) BADGES

Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra présenter sa licence et sa carte nationale d'identité ou une copie du livret de famille, ceci afin de lui établir un badge valable pour la durée de l'épreuve. Sans ces pièces officielles le départ lui sera refusé.

Les responsables d'équipe et le jeune arbitre seront soumis aux mêmes obligations. Sans ces pièces officielles, leur badge leur sera refusé.

10) Présentation des équipes

Chaque équipe arrivée sur le podium sera présentée par l'animateur, si celle-ci s'accompagne de produits régionaux, ils seront **sans alcool**.

11) PROGRAMME

Jeudi

14h00 – 19h00 Accueil des équipes, Opérations de contrôle et remise des dossards

Vendredi

| | |
|----------------|------------------------------------|
| 08h30 | Réunion des responsables d'équipes |
| 10h00 | Epreuve mécanique |
| 11h30 – 13h00 | Déjeuner |
| 14h00 – 17h00 | CLM par équipe |
| 17h45 – 19h15 | Défilé, Présentation des équipes |
| 19h30 – 20h 30 | Repas |

Samedi

| | |
|---------------|------------------------------------|
| 07h30 | Ouverture Parc à vélos |
| 9h30 – 12h00 | Epreuve cyclo-cross |
| 12h30 – 13h30 | Déjeuner |
| 14h30 – 18h15 | Epreuve de vitesse |
| 18h30 | Réunion des responsables d'équipes |
| 19h00 – 20h30 | Repas |

Dimanche

| | |
|---------------|---|
| 07h00 | Ouverture Parc à vélos |
| 08h00 | Fermeture du circuit |
| 08h30 | Appel et contrôle des vélos par catégorie |
| 09h00 – 13h00 | Epreuves sur route |
| 12h30 – 14h00 | Déjeuner |

CÉRÉMONIE 15h00 – 16h30

L'ordre du programme pourra être modifié en fonction d'impératifs locaux

RÈGLEMENT TECHNIQUE

I – ORDRE DE PASSAGE

Pour les épreuves vitesse et régularité l'ordre de passage des catégories sera le suivant : Pupilles filles, pupilles garçons, benjamines, benjamins, minimes filles et minimes garçons. En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

II - EPREUVE DE VITESSE (barème 1)

Elle se déroule sur une ligne droite ou en légère courbe bitumée de 200 à 300 mètres. Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de vitesse sont composées de 6 à 10 coureurs maximum en fonction de la largeur de la route.

La composition des séries se fait suivant l'ordre d'attribution des dossards.

Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur des lignes matérialisées sur le sol dans l'ordre du tirage aléatoire.

Le départ se fera tenu par les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur. Le coureur volant le départ, sera quant à lui relégué à la dernière place de sa série.

La distance sera matérialisée au sol par des lignes tracées tous les 100m ou des panneaux.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer.

Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. Le coureur devra franchir la ligne pour être classé et poursuivre l'épreuve.

Ordre de passage :

1^{er} tour : se dérouleront par catégories suivant l'ordre mentionné dans l'article 1

½ finales : par catégorie, les meilleures séries partiront en dernier.

Finales : se dérouleront pour l'ensemble des catégories en partant des dernières places pour finir sur les places de 1 à 8.

Les compositions des séries seront affichées au départ et à l'arrivée.

En fonction d'impératifs locaux, le collège des arbitres pourra éventuellement modifier l'ordre de passage des séries

III - EPREUVE DE CYCLO-CROSS (barème 1)

Tous les coureurs composant l'équipe courront cette épreuve.

La mise en grille des coureurs se fera en fonction d'une hiérarchie établie par chaque équipe. (Document à compléter le jeudi 29 juin 2017). L'ordre d'appel se fera en fonction du classement par équipe de la veille.

Deux parcours distincts, l'un de 1500 à 1800 environ pour les pupilles filles, les pupilles garçons et les benjamines, l'autre de 1800m à 2200m environ pour les benjamins, les minimes filles et les minimes garçons. Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20cm pourront se trouver sur le parcours.

Temps de course maximum :

Pupilles : 10'

Benjamins : 15'

Minimes : 20'

Les 2 meilleurs résultats de chaque catégorie garçons et les 5 meilleurs résultats dans les catégories filles seront pris en compte pour le classement général final par équipe.

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à **la mise hors course du coureur**.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Les changements de roues et de vélos se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité de **100 points en moins pour l'équipe**.

IV - EPREUVE COMBINEE MECANIQUE ET HABILETE (barème 3)

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 12 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :

2 pupilles filles, 2 pupilles garçons, 2 benjamines, 2 benjamins, 2 minimes filles et 2 minimes garçons.

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories sur son propre vélo. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps.

Chaque comité a un couloir déterminé et rangé en fonction du classement de l'an dernier.

L'ordre de passage devra être respecté soit :

| | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| PF | PF | PG | PG | BF | BF | BG | BG | MF | MF | MG | MG |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|

Parcours technique Pupilles et Benjamines :

Slalom simple – démontage et remontage roue avant – sprint – zone de freinage avec passage de relais

Parcours technique Benjamins et Minimes filles et garçons :

Slalom Evite Pierre – démontage et remontage roue arrière – Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm) - sprint – zone de freinage avec passage de relais.

Seul le dernier minime, après avoir franchi la ligne d'arrivée, devra tirer au sort une question portant sur la culture générale cycliste et y répondre dans le temps imparti de 3'.

Seule une réponse correcte à la question permettra de retirer 10" au temps final de l'équipe. En cas de mauvaise réponse, le temps ne changera pas.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, faute sur le parcours technique (quilles ou liteaux tombés....). Voir document joint.

MATERIEL :

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en tennis ou chaussures de vélo.

Le vélo utilisé devra être celui du coureur, de route de préférence. S'il prend son vélo de cyclo-cross, il devra avoir des roues et pneus de cyclo-cross, ce qui impose une ouverture et fermeture des étriers de frein.

V - EPREUVE CLM PAR EQUIPE (barème 2)

Composition des équipes :

Chaque comité compose à leur libre choix 3 à 5 équipes de 3 à 4 coureurs.

La constitution des équipes devra être donnée la veille de l'épreuve. Afin de garantir l'homogénéité entre les différentes vagues et pour éviter un maximum que des équipes se rejoignent, les comités présenteront leurs équipes numérotées de 1 à 3, 4 ou 5 par ordre de niveau de performance. (5= plus forte / 1= moins forte).

Déroulement de l'épreuve :

Circuit de 2 à 4 km à parcourir 1 fois, les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise (ex : pousser son coéquipier...)

Les départs seront répartis en 4 ou 5 vagues. Chaque vague sera composée d'une des trois, quatre ou cinq équipes de comité.

L'ordre de départ sera établi à partir du classement provisoire par équipe établi avant cette épreuve.

La 1^{ère} équipe du classement partant en dernier.

Cette règle s'appliquant pour toutes les vagues.

Départ toutes les minutes ou autres suivant les impératifs locaux

Une équipe rejointe ne doit pas gêner et prendre les roues de l'équipe qui la double sous peine de déclassement.

Matériel :

Le vélo utilisé sera le même que pour les autres épreuves route

Prolongateur interdit

Roues à rayons obligatoires pour toutes les épreuves

Classement :

Le temps sera pris sur le dernier coureur.

Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer.

En cas de crevaison ou de chute, dûment constaté par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera toujours pris sur l'avant dernier coureur.

En cas d'équipe incomplète une pénalité exprimée en % du temps moyen sera appliquée.

Le classement général de l'épreuve est établi sur la moyenne des temps additionnés de l'ensemble des équipes de chaque comité.

VI - EPREUVE SUR ROUTE (barème 1)

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement de l'épreuve de la vitesse.

L'attribution des points pour le classement final par équipe sera établie sur les 2 meilleurs résultats par catégorie chez les garçons et les 5 meilleurs résultats sur l'ensemble des catégories filles

| <u>CATEGORIES</u> | <u>DISTANCES</u> |
|-------------------|------------------|
| Pupilles filles | 8 à 10 km |
| Pupilles garçons | 8 à 10 km |
| Benjamines | 12 à 15 km |
| Benjamins | 12 à 15 km |
| Minimes filles | 22 à 25 km |
| Minimes garçons | 26 à 30 km |

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s).

Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par **une mise hors course**.

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au podium. Tout coureur ne peut pas prendre le sillage d'un coureur qui n'est pas au même point km. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la **mise hors course**. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la **mise hors course**.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 25 points en moins. Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

VII - REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, les gants, le dossard autocollant sur le casque, le dossard à épingle ou autocollant, seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de **mise hors course**.

2) VÉLOS

Le contrôle technique des vélos sera réalisé le jeudi 29 juin 2017 de 14h à 19h00.

a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI.

Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée à la commission jeunesse avant le jeudi 29 juin au plus tard.

Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.

Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes

- b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
- c) Le développement sera limité à 7,01 m pour les Minimes et à 5,60 m pour les autres catégories.

Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

3) OREILLETTES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de **mise hors course**.

4) PEDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroie, ils porteront des tennis.

5) CONTROLES TECHNIQUES

Avant la remise des dossards chaque concurrent :

- devra se faire établir son badge (voir paragraphe 9 du règlement général)
- seront contrôlés ensuite
 - l'état de marche de son vélo
 - et le développement du vélo.

Avant chaque épreuve chaque concurrent :

- présentera son badge,
- Seront vérifiés :
 - . L'état du vélo
 - . Le développement du vélo.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la **mise hors compétition** immédiate de l'équipe

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée de France et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE DE FRANCE

Toute équipe engagée par son Comité Régional sera soumise au respect des règlements du Trophée de France et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée

9) COMPOSITION DU JURY

- La Présidente de la Commission Jeunesse
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- Le C.T.S. du Comité organisateur
- Le Coordonnateur Général du TFJC
- Le Président des Arbitres du TFJC

Toutes les réclamations se feront par écrit et seront déposées au podium. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel. Ses décisions se feront à la majorité, la voix du Président de la FFC ou de son représentant étant prépondérante en cas d'égalité.

VIII – BAREMES:

| BAREME 1 | | | |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Places | Points | Places | Points |
| 1 | 400 | 26 | 115 |
| 2 | 385 | 27 | 106 |
| 3 | 370 | 28 | 97 |
| 4 | 355 | 29 | 88 |
| 5 | 340 | 30 | 79 |
| 6 | 325 | 31 | 70 |
| 7 | 310 | 32 | 67 |
| 8 | 295 | 33 | 64 |
| 9 | 280 | 34 | 61 |
| 10 | 265 | 35 | 58 |
| 11 | 250 | 36 | 55 |
| 12 | 241 | 37 | 52 |
| 13 | 232 | 38 | 49 |
| 14 | 223 | 39 | 46 |
| 15 | 214 | 40 | 43 |
| 16 | 205 | 41 | 40 |
| 17 | 196 | 42 | 37 |
| 18 | 187 | 43 | 34 |
| 19 | 178 | 44 | 31 |
| 20 | 169 | 45 | 28 |
| 21 | 160 | 46 | 25 |
| 22 | 151 | 47 | 22 |
| 23 | 142 | 48 | 19 |
| 24 | 133 | 49 | 16 |
| 25 | 124 | 50 | 13 |

| BAREME 2 | | | |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Places | Points | Places | Points |
| 1 | 2250 | 15 | 1075 |
| 2 | 2150 | 16 | 1000 |
| 3 | 2050 | 17 | 950 |
| 4 | 1950 | 18 | 900 |
| 5 | 1850 | 19 | 850 |
| 6 | 1750 | 20 | 800 |
| 7 | 1675 | 21 | 750 |
| 8 | 1600 | 22 | 700 |
| 9 | 1525 | 23 | 650 |
| 10 | 1450 | 24 | 600 |
| 11 | 1375 | 25 | 550 |
| 12 | 1300 | 26 | 500 |
| 13 | 1225 | 27 | 450 |
| 14 | 1150 | 28 | 400 |

| BAREME 3 | | | |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Places | Points | Places | Points |
| 1 | 750 | 15 | 360 |
| 2 | 715 | 16 | 345 |
| 3 | 680 | 17 | 330 |
| 6 | 645 | 18 | 315 |
| 5 | 610 | 19 | 300 |
| 6 | 585 | 20 | 285 |
| 7 | 560 | 21 | 270 |
| 8 | 535 | 22 | 255 |
| 9 | 510 | 23 | 240 |
| 10 | 485 | 24 | 225 |
| 11 | 460 | 25 | 210 |
| 12 | 435 | 26 | 195 |
| 13 | 410 | 27 | 180 |
| 14 | 385 | 27 | 165 |